

Annnonce de ROC Pref III Corp (RPB.PR.A)

TORONTO – Le 3 mars 2006 (RPB.PR.A) – ROC Pref III Corp a annoncé qu'elle s'attend à être avisée par la Banque Toronto-Dominion d'un incident de crédit relatif à Dana Corporation en raison du fait que Dana Corporation s'est placée sous la protection du Chapitre 11 de la Loi des faillites des États-Unis.

L'exposition des actionnaires privilégiés de ROC Pref III Corp à Dana Corporation atteint 0,48 % du portefeuille de référence. Les actions privilégiées de ROC Pref III Corp profitent d'une protection sur la première tranche de pertes égale à 3,80 % du portefeuille de référence. Par conséquent, le droit des actionnaires à recevoir 25 \$ par action privilégiée le 23 mars 2012 et le paiement du coupon au taux annuel de 4,40 % ne seront pas affectés par ce premier incident de crédit sur ROC Pref III Corp. ROC Pref III Corp prévoit que cet incident de crédit entraînera une baisse d'un cran, à P-2 (haut), de la notation des actions privilégiées accordée par Standard & Poor's, une division de The McGraw Hill Companies, Inc.

Avant cet incident de crédit, ROC Pref III Corp possédait la capacité de subir 7 autres incidents de crédit, ce qui représente environ 2,8 fois le nombre moyen de défaillances et 1,7 fois le pire niveau d'incidents de crédit survenus dans un portefeuille ayant la même qualité de crédit que le portefeuille de référence, lors de n'importe quelle période de six ans depuis 1981.

Les actions de ROC Pref III Corp sont cotées et se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole « RPB.PR.A ».

- 30 -

Pour de plus amples renseignements :

Jennifer L. Stewart
Connor, Clark & Lunn Capital Markets Inc.
(416) 367-4158
jstewart@cclgroup.com
www.cclcapitalmarkets.com